

BULLETIN CUMULATIF DE SOUSCRIPTION DE PARTS SOCIALES

Je soussigné-e, Prénom Nom

Adresse

Code Postal Commune Pays

N° de téléphone 1 N° de téléphone 2

pour les associations, entreprises, collectivités, ... :

représentant légal de

Forme juridique Siren

J'ai lu les statuts de la SCIC SAS à capital variable ESCOUMS SOLAIRE et je les approuve.

J'ai bien noté que le capital est variable et qu'il peut augmenter à tout moment, soit au moyen de souscriptions nouvelles effectuées par les associés coopérateurs, soit par l'admission de nouveaux associés coopérateurs.

 Je demande à devenir associé coopérateur de la SCIC SAS à capital variable ESCOUMS SOLAIRE.

Je demande à relever de la catégorie :

Pour rappel, au verso, extrait de l'article 13 des statuts, avec le tableau des catégories. Je suis déjà associé coopérateur.
Je demande à acquérir de nouvelles parts de la SCIC SAS à capital variable ESCOUMS SOLAIRE.
Ce bulletin annule et remplace mon précédent bulletin de souscription.Je souscris (*en lettres*) parts sociales de 200 € (deux cents euros) chacune,
ce qui portera mon nombre total de parts détenues à (*en lettres*) parts.J'établis un chèque ou un virement de à l'ordre de Escoums Solaire,
qui sera déposé au compte de la coopérative, ouvert à la BPS, 85 avenue Pasteur 66130 ILLE sur TET. J'accepte d'être convoqué-e aux assemblées par courrier électronique à l'adresse suivante :
courriel

Je préviendrai la coopérative de mes éventuels changements d'adresse électronique.

J'accepte que la coopérative ait recours à la transmission par voie électronique en lieu et place de l'envoi postal lors de l'exécution des formalités de convocation, d'envoi de documents d'information et de vote à distance et plus généralement d'être destinataire d'informations et de communications institutionnelles de la part de ma coopérative. Cette autorisation a comme objectif de faciliter la gestion de la coopérative et de limiter la consommation de papier et d'énergie. Conformément à l'article 26 des statuts, je peux annuler cet accord à tout moment, en en informant le conseil coopératif.

En cas d'apport de bien commun, je m'engage à prévenir mon/ma conjoint-e et à fournir la notification au verso, complétée et signée.

J'atteste rédiger ce bulletin en 2 exemplaires originaux et en conserver un exemplaire.

Fait à , le Signature

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à notre seul secrétariat. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à la coopérative.

NOTIFICATION PAR LE/LA CONJOINT-E DE SA RENONCIATION À ÊTRE ASSOCIÉ-E

Je soussigné-e

Prénom Nom

Adresse

Code Postal Commune Pays

déclare avoir pris connaissance des statuts de la SCIC SAS à capital variable ESCOUMS SOLAIRE, à laquelle mon/ma conjoint-e :

Prénom Nom

souhaite apporter la somme de (*en lettre*)

correspondant à parts sociales de 200 € (deux cents euros) chacune, dépendant de notre communauté de biens.

Je déclare donner mon consentement à l'apport effectué par mon/ma conjoint-e, en application de l'article 1424 du Code Civil. Je déclare ne pas vouloir me prévaloir de la qualité d'associé-e en vertu de l'article 1832-2 du Code Civil.

Fait à

Signature

Le

Extrait de l'article 13 des statuts : Catégories d'associés coopérateurs

Les catégories regroupent les coopérateurs qui ont un rapport de nature distincte aux activités de la coopérative, souvent avec des intérêts à priori divergents. Leur rassemblement crée le multi sociétariat qui caractérise la Scic, avec pour objectif de construire une œuvre commune, dépassant ainsi les éventuels intérêts particuliers.

Chaque associé coopérateur relève d'une et une seule des 5 catégories décrites ci-dessous, en fonction de son statut et des liens qui l'unissent avec la coopérative :

Catégorie	Description	Nombre minimum de parts sociales à souscrire
porteurs	personnes physiques et personnes morales apportant leur participation active à la coopérative	minimum 1 part
soutiens	personnes physiques et personnes morales à caractère privé apportant leur soutien financier et moral à la coopérative	minimum 5 parts
salariés	salarié-e-s ayant contracté un contrat de travail avec la coopérative	minimum 3 parts
entrepreneurs	entreprises quel que soit le statut (entreprise individuelle, association, société civile, agricole, artisanale ou commerciale, ...) bénéficiant directement des activités de la coopérative	minimum 3 parts
acteurs publics	collectivités territoriales et leurs groupements, toutes structures à caractère public ou semi-public tel que les SEM, SPL, EPIC ... apportant leur soutien financier et moral à la coopérative	minimum 20 parts

Le choix d'affectation de chaque associé à une catégorie est du ressort exclusif du conseil coopératif, tout comme il est seul compétent pour décider du changement de catégorie.